

DOSSIER DE CANDIDATURE ORGANISER UNE EXPOSITION

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER :

- 15 FEVRIER 2023 -

Dossier à adresser à :

Service Culture & Communication

**Mairie de Mirmande
13 rue du Boulanger – 26270 Mirmande**

culture@mirmande.org

NB : Notez que le dépôt de la demande ne vaut pas accord !

Une réponse écrite sera adressée à l'association confirmant les conditions d'organisation.

Toutes les demandes de l'association concernant le projet d'évènement doivent être centralisées grâce à ce dossier afin de ne pas multiplier les demandes aux différents services. Il appartient aux associations de respecter les réglementations en vigueur.



1. PROCEDURE

Notre commune dispose de différents espaces ouverts à l'organisation d'événements. L'éventuelle utilisation des espaces communaux implique de suivre une procédure afin que la réalisation du projet se déroule dans les meilleures conditions.

1.2. Modalités d'inscription

1ERE ETAPE : DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseigner le formulaire « Organiser une exposition » ci-joint et l'adresser au « Service Culture & Communication » de Mirmande – Mairie de Mirmande – 13 rue du Boulanger 26270 Mirmande.

2EME ETAPE : ETUDE DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

Une Commission d'attribution se réunit une fois par an pour étudier les demandes en lien avec les événements culturels de Mirmande.

Chaque candidat est informé ensuite de la décision de la Commission tel qu'elle soit. Si le projet est retenu, le service Culture & Communication prendra contact avec le candidat.

3EME ETAPE : ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Afin de finaliser l'inscription, plusieurs informations devront être transmises. La confirmation de l'inscription interviendra dès lors que l'organisateur aura transmis l'ensemble des documents au service concerné.

2. LA MANIFESTATION

2.1. Manifestation en intérieur ? OUI NON

EGLISE SAINTE – FOY

CHAPELLE SAINTE – LUCIE

ESPACE CHARLES CAILLET / MAISON DES ASSOCIATIONS

2.2. Manifestation en extérieur

Merci d'indiquer les espaces publics souhaités (rues, places...) :

.....
.....
.....

3. ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Association OU Particulier	
Nom du responsable légal	
Adresse	
Nom de la personne chargée du suivi de la manifestation	
Téléphone portable (joignable avant et pendant la manifestation) avec autorisation de publication	
Mail	

4. PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation	
Description de la manifestation (Possibilité de joindre en annexe un dossier de présentation)	
Date(s) de la manifestation	<p>Le/...../.....</p> <p><u>OU</u></p> <p>Du/...../..... au/...../.....</p>

DOSSIER DE CANDIDATURE DEMANDE D'EXPOSITION

A renvoyer par voie postale ou à déposer à l'accueil de la mairie de Mirmande : Service Culture & Communication, 13 rue du Boulanger 26270 Mirmande.

COORDONNEES :

Nom d'artiste :

Adresse de l'atelier :

Site internet / blog :

PARCOURS ARTISTIQUE

CV ARTISTIQUE

- Votre formation artistique :

.....
.....

- Les différents lieux dans lesquels vous avez exposé, de manière individuelle ou collective :

.....
.....

Veillez joindre au moins 5 visuels de vos œuvres, et indiquer pour chaque œuvre le titre, la technique et les matériaux, le format, le support et la date. Vous pouvez joindre tout élément complémentaire (flyers, cartons d'invitation des expositions, dossiers de presse, parutions etc.).

Êtes-vous :

- Amateur
- En voie de professionnalisation
- Professionnel
- Représenté par une galerie (précisez laquelle :)

PROJET D'EXPOSITION

Discipline :

- Peinture
- Dessin
- Photographie
- Sculpture
- Autres (précisez :)

Note d'intention artistique :

Cette note d'une page maximum devra contenir les éléments suivants :

- Titre et thème envisagé de l'exposition, description de l'exposition projetée, concepts développés
- Techniques, matériaux et supports utilisés
- Formats des œuvres exposées
- Valeur moyenne des œuvres exposées

Pensez - vous mener des actions de médiation ?

Si oui, lesquelles :

- Ateliers à destination du jeune public
- Ateliers à destination du public scolaire
- Ateliers à destination d'adultes
- Rencontre
- Conférence autour de l'exposition
- Explication de techniques
- Visite guidée
- Autres (précisez :)

Comment avez-vous connu le village de Mirmande et ses espaces communaux ?

.....
.....
.....
.....

LES EXPOSITIONS A MIRMANDE

Le comité de sélection examine une fois par an les différentes candidatures et se prononce après concertation, par décision au consensus (fin janvier – pour l'année en cours). Le comité peut être amené à demander des éléments supplémentaires pour prendre sa décision. Par la suite, l'artiste sera amené à rencontrer un agent responsable des expositions afin de définir le projet, la période et les modalités d'exposition. Une convention pourra être signée. La commune se tient à votre disposition pour obtenir la fiche technique de l'espace d'exposition ou pour tout autre renseignement.